

DEC 30/2016

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2016-2017

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 27 octobre 2016

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 27 octobre 2016

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Proposition de virement de crédits n° DEC 30/2016 à l'intérieur de la section III – Commission – du budget général pour l'exercice 2016

E 11578



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 19 octobre 2016
(OR. en)

13317/16

FIN 658

PROPOSITION

Origine:	Madame Kristalina GEORGIEVA, vice-présidente de la Commission européenne
Date de réception:	17 octobre 2016
Destinataire:	Monsieur Peter KAŽIMÍR, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 30/2016 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2016

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 30/2016.

p.j.: DEC 30/2016



BRUXELLES, LE 13/10/2016

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2016
SECTION III - COMMISSION TITRES: 01, 19, 22

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 30/2016

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 0103 Affaires économiques et financières internationales

ARTICLE - 01 03 02 Aide macrofinancière CE -51 500 000,00

DU CHAPITRE - 1903 Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

POSTE - 19 03 01 04 Autres mesures et opérations de gestion de crise CE -20 000 000,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2204 Instrument européen de voisinage

POSTE - 22 04 01 03 Pays méditerranéens - Mesures propres à instaurer la confiance, sécurité et prévention et règlement des conflits CE 71 500 000,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

01 03 02 - Aide macrofinancière

b) Données chiffrées à la date du 27/09/2016

	CE
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	79 669 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	79 669 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	71 085,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	79 597 915,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	28 097 915,00
7 Prélèvement proposé	51 500 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	64,64 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 27/09/2016	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

Conformément aux prévisions, l'opération d'assistance macrofinancière (AMF) en faveur de la République kirghize (15 millions d'EUR sous forme de dons) a donné lieu à un décaissement intégral en avril 2016. Par contre, l'opération d'AMF en faveur de la Géorgie (23 millions d'EUR de dons), qui aurait dû être pleinement mise en œuvre en 2016, subit actuellement des retards et sera probablement reportée à 2017. En outre, la Commission avait initialement l'intention d'utiliser ces fonds, à hauteur de 50 millions d'EUR, pour une nouvelle opération d'AMF en faveur de la Moldavie. Cependant, cette opération a été retardée et il n'est pas possible de reporter ces crédits à 2017 étant donné que la base juridique pour cette opération ne sera pas adoptée en temps utile.

En conséquence, un montant de 51,5 millions d'EUR en crédits d'engagement peut être mis à disposition pour redéploiement.

I.2

a) Intitulé de la ligne

19 03 01 04 - Autres mesures et opérations de gestion de crise

b) Données chiffrées à la date du 27/09/2016

	CE
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	148 770 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	-23 000 000,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	125 770 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	54 474 614,39
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	71 295 385,61
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	51 295 385,61
7 Prélèvement proposé	20 000 000,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	13,44 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	1 317 929,37
2 Crédits disponibles à la date du 27/09/2016	1 803 891,57
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	-36,87 %

d) Justification détaillée du virement

Selon la planification actuelle, aucune mission ou action nouvelle au titre de la politique de sécurité et de défense commune ne sera lancée en 2016. Après prise en compte de l'ensemble des actions en cours, un montant de 20 millions d'EUR en crédits d'engagement peut être mis à disposition pour la présente demande de virement.

Au total, si on retient également les propositions de virements DEC n^{OS} 27/2016 et DEC 29/2016, un montant de 30 millions d'EUR en crédits d'engagement et de paiement est proposé pour un redéploiement à partir de cette ligne budgétaire.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

22 04 01 03 - Pays méditerranéens -- Mesures propres à instaurer la confiance, sécurité et prévention et règlement des conflits

b) Données chiffrées à la date du 27/09/2016

	CE
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	131 000 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	72 000 000,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	203 000 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	30 000 000,00
5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)	173 000 000,00
6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice	244 500 000,00
7 Renforcement proposé	71 500 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	54,58 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 27/09/2016	20 064 565,20
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

d) Justification détaillée du virement

Ce montant supplémentaire vise à contribuer au cadre à long terme mis en place pour répondre aux besoins de toutes les populations touchées par la crise syrienne, dans le pays même et dans les pays voisins (Liban, Jordanie, etc.). Il permettra d'offrir aux réfugiés et aux communautés qui les accueillent des services d'éducation, un meilleur accès aux soins de santé, une infrastructure de distribution d'eau et de traitement des eaux usées de meilleure qualité, ainsi que de promouvoir la résilience, les perspectives économiques et l'inclusion sociale. Ce financement supplémentaire visera spécifiquement à combler les besoins dans le secteur de l'éducation, afin d'apporter une contribution majeure à l'objectif de la conférence de Londres, qui est d'intégrer tous les enfants réfugiés dans le système éducatif. Il transitera en particulier par le fonds fiduciaire régional de l'UE en réponse à la crise syrienne («fonds Madad»).